


[ACCUEIL](#) | [À PROPOS DU MINISTÈRE](#) | [MESURES LÉGISLATIVES](#) | [PROJETS LOCAUX](#) | [BLOGUE](#) | [NOUVELLES](#) | [RESSOURCES](#) | [MÉDIAS](#) | [INDEX](#)
[Pour résidents](#)[Pour entreprises](#)[Pour enfants](#)[Accès Environnement](#)

Accueil > Ressources

[Furetage par catégorie](#) >[Furetage par domaine d'intérêt](#) >[Votre gouvernement](#) >[Pour nous joindre](#) >
[SECTION RSS](#) [COMMENTAIRES](#) [ENVOYER](#) [IMPRIMER](#)

Ministère de l'Environnement plan d'accessibilité 2011-2012

[Email](#) [Share](#) [f Share](#) [Tweet](#) 0

Plan d'accessibilité 2010-2011

Table of Contents

- [Introduction](#)
- [Première section : Rapport sur les mesures prises pour repérer, supprimer et prévenir les obstacles en 2010-2011](#)
 - [Services à la clientèle](#)
 - [Information et communications](#)
 - [Emploi](#)
 - [Milieu bâti](#)
 - [Approvisionnement](#)
 - [Autres](#)
- [Deuxième section : Mesures prévues pour 2011-2012 et par la suite](#)
 - [Services à la clientèle](#)
 - [Information et communications](#)
 - [Emploi](#)
 - [Milieu bâti](#)
 - [Approvisionnement](#)
 - [Autres](#)
- [Troisième section : Examen des lois, des règlements et des politiques](#)
- [Lexique de termes et de sigles](#)
- [Renseignements](#)

Introduction

Chaque année, le gouvernement de l'Ontario indique les mesures qui seront prises afin de prévenir, de repérer et de supprimer les obstacles pour les personnes handicapées. Chaque ministère participe à cette initiative par l'entremise de son plan d'accessibilité annuel, comme l'exige la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO).

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) constitue la feuille de route de l'Ontario pour rendre la province accessible d'ici 2025. Elle comporte des normes d'accessibilité dans les domaines suivants :

- Services à la clientèle

- Information et communications
- Emploi
- Transport
- Milieu bâti

Cette année, les plans d'accessibilité fourniront des renseignements sur les exigences relatives à la planification découlant des nouvelles normes d'accessibilité intégrées (NAI) qui ont été édictées l'été dernier en vertu de la LAPHO. Ces normes exigent que le gouvernement de l'Ontario établisse un plan pluriannuel pour prévenir et supprimer les obstacles pour les personnes handicapées.

Notre plan d'accessibilité annuel décrit les mesures prises par le gouvernement pour améliorer les possibilités pour les personnes handicapées.

Se fondant sur le plan de l'année dernière, le plan d'accessibilité de 2011-2012 continuera à faire progresser le ministère de l'Environnement en fonction de l'objectif d'accessibilité pour tous les Ontariens et toutes les Ontariennes.

Le ministère de l'Environnement demeure déterminé à améliorer l'accessibilité et, à cette fin, s'emploiera à recenser, à supprimer et à prévenir les obstacles. En collaboration avec l'ensemble de son personnel, du gouvernement et de ses intervenants, le ministère veille à ce que l'accessibilité soit prise en compte dans toutes ses activités.

Notre neuvième plan d'accessibilité annuel présente les actions menées l'année dernière en vue de satisfaire les exigences de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle (Norme ASC) et en prévision de l'entrée en vigueur des nouvelles normes d'accessibilité intégrées (NAI). Le ministère continue à mettre en œuvre des améliorations au milieu bâti, pour lequel des normes sont en cours d'élaboration.

On peut obtenir les plans d'accessibilité des autres ministères en cliquant sur Ontario.ca.

Première section : Rapport sur les mesures prises pour repérer, supprimer et prévenir les obstacles en 2010-2011

Le gouvernement de l'Ontario déploie des efforts pour faire de l'Ontario une province accessible d'ici 2025.

En 2010-2011, le gouvernement a continué de se conformer au règlement portant sur les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle et de mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer l'accessibilité dans d'autres domaines : emploi, information et communications, transport, milieu bâti et approvisionnement.

Le présent document renferme un résumé des initiatives prises par le ministère de l'Environnement en 2010-2011.

Services à la clientèle

En 2010-2011, le ministère de l'Environnement (MEO) a continué de se conformer aux exigences énoncées dans les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle.

- Le ministère a continué à satisfaire aux objectifs de la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO (politique ASC) et de la Directive sur l'accessibilité. Nous avons notamment :
 - offert une formation en ligne sur l'accessibilité au personnel de première ligne;
 - ajouté un champ consacré aux questions d'accessibilité sur le menu déroulant du formulaire de rétroaction en ligne du service à la clientèle;
 - rappelé les protocoles d'avis de perturbation de service aux responsables des locaux;
 - mis en œuvre et communiqué la politique ASC et la Directive sur l'accessibilité au personnel du ministère pour que les personnes de soutien et les animaux d'assistance soient autorisés dans les locaux de la FPO.
- Le ministère a fait imprimer une affiche et des cartes professionnelles en braille pour faire connaître les mécanismes de rétroaction existants. Ces produits ont été rendus disponibles dans tous les comptoirs de service du ministère.
- Un bouton « Accessibilité » a été ajouté en bas de page sur le site Internet du ministère pour présenter la politique ASC et offrir des suggestions de modifications qui facilitent l'accès au site.
- La charte de services présentée sur le site Web Amélioration des services du ministère fournit un lien vers la politique ASC.
- Le guide d'orientation en ligne du ministère résume l'information sur les exigences relatives à l'accessibilité en vertu de la LPHO et de la LAPHO, y compris les politiques, les lignes

directrices et les exigences et recommandations en matière de formation de l'ensemble du personnel.

- Le ministère a pris en compte les considérations et les principes d'accessibilité dans ses normes de service dans le cadre des initiatives L'Ontario propice aux affaires et Amélioration des services.
- Le ministère a rendu compte de la conformité du MEO dans le Rapport de 2010 sur l'accessibilité des services à la clientèle.
- Le ministère a effectué un suivi de la participation du personnel à la formation sur l'accessibilité, y compris les cours intitulés *The Ontarians with Disabilities Act – Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities, May I Help You? Welcoming Customers with Disabilities* et *May I Help You? Supplementary: Ten Things You Need to Know About Accessible Customer Service*.
- Le ministère a fait connaître les nouveaux cours de formation en ligne *Mission Possible* élaborés par le Bureau de la diversité de la FPO par divers moyens, y compris la lettre d'information hebdomadaire de la FPO, les groupes de travail et des courriels internes, en vue d'inciter le personnel à suivre ces cours.
- Le ministère a encouragé le personnel à suivre le cours d'apprentissage en ligne sur l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion (*Diversity – Using the OPS Inclusion Lens*) et à utiliser cet outil dans les divers aspects de son travail.
- Le ministère a communiqué à tout le personnel le *Guide de planification de réunions inclusives* et la diapositive sur la façon de planifier un événement accessible.

Information et communications

- Dans le cadre du programme de conception Web de la FPO, le ministère a mis son site Internet aux normes WCAG 2.0 énoncées dans la norme informatique (NIT-GO 23) du gouvernement de l'Ontario, qui respecte les exigences de la LAPHO et des NAI.
- Le ministère prône l'utilisation des normes d'accessibilité dans ses pratiques exemplaires; par exemple, le groupe de travail sur l'Extranet Sharepoint du MEO a intégré les normes d'accessibilité dans le document qui décrit son cadre de référence.

Emploi

- A diffusé le Managers' Guide to Removing Barriers from the Recruitment Selection Process et la liste de contrôle de deux pages sur les meilleures pratiques d'entrevue et la sélection sans obstacle (Barrier-Free Interview and Selection Best Practice Checklist) qui ont été élaborés dans le cadre de la stratégie de recrutement sans obstacle de la FPO.

Milieu bâti

Le ministère a fait preuve de leadership dans le domaine du milieu bâti en entreprenant d'importants travaux d'amélioration de l'accessibilité dans de nombreux bâtiments répartis dans toute la province. Le ministère a également participé activement, par l'intermédiaire de son fournisseur Infrastructure Ontario, à un programme pilote visant à recenser les conséquences de la norme d'accessibilité au milieu bâti qui est en cours d'élaboration.

2, avenue St. Clair Ouest, Toronto

- Les portes des bureaux ont été équipées de mécanismes d'ouverture automatique.

40, avenue St. Clair Ouest, Toronto

- L'aménagement des salles de réflexion a tenu compte des exigences d'accessibilité, notamment les portes à ouverture automatique et la signalisation en braille.
- Les téléphones mis gracieusement à disposition sur plusieurs étages ont été réinstallés à une hauteur accessible.

135, avenue St. Clair Ouest, Toronto

- L'aménagement des salles de réflexion a tenu compte des exigences d'accessibilité, notamment les portes à ouverture automatique et la signalisation en braille.
- Construction de douches et d'une cuisinette sans obstacles au 3e étage.
- Remplacement de toutes les poignées des portes d'entrée par des becs-de-canne.
- Installation de mécanismes d'ouverture automatique sur toutes les portes d'entrée.
- Réglage de la fermeture automatique des portes d'ascenseur de manière à laisser davantage de temps pour y entrer ou en sortir.
- Installation d'un système d'annonce vocale dans les ascenseurs.

- Installation de miroirs sur le panneau arrière des ascenseurs pour permettre aux personnes en fauteuil roulant de voir derrière elles au moment de sortir de l'ascenseur sans avoir à faire pivoter leur fauteuil.
- Pose de nez de marche antidérapants de couleur contrastante sur les escaliers intérieurs et extérieurs.
- Installation d'une surface d'avertissement détectable à chaque palier, entre les étages, dans les escaliers intérieurs et extérieurs, ainsi qu'en haut et en bas de la rampe d'accès extérieure.
- Rénovation des toilettes du 3e étage en vue d'améliorer l'emplacement des distributeurs de papier hygiénique et des porte-manteaux et d'installer des barres d'appui fixées au sol/décalées près des toilettes.
- Aménagement du comptoir d'accueil et de contrôle du hall d'entrée principal pour le rendre pleinement accessible.

125 Resource Road, Etobicoke

- Aménagement des douches d'urgence de type déluge pour les rendre pleinement accessibles.
- L'aménagement des salles de réflexion a tenu compte des exigences d'accessibilité, notamment les portes à ouverture automatique et la signalisation en braille.

Stoney Creek

- Le nouveau laboratoire dispose désormais de mécanismes d'ouverture automatique sur ses quatre portes d'entrée extérieures et ses portes intérieures, ainsi que de toilettes pleinement accessibles.

Approvisionnement

- L'accessibilité a été prise en compte dans le processus de demandes de propositions visant l'approvisionnement de biens et de services.

Autres

- Le Bureau du programme de gestion des situations d'urgence a intégré les questions d'accessibilité dans les procédures d'urgence du ministère et les mesures suivantes ont été prises :
 - Le personnel a reçu des directives pour se rassembler dans des lieux accessibles en cas d'évacuation;
 - Les préposés à la sécurité-incendie ont été chargés de recenser à l'avance les personnes ayant besoin d'assistance en cas d'urgence en vue de discuter des lieux d'attente désignés et de la façon d'aider ces personnes aidées à sortir;
 - Le Plan d'intervention en cas d'urgence du ministère a été affiché, en français et en anglais, sur le site Intranet du Programme de gestion des situations d'urgence et de la sécurité, qui est conforme aux normes d'accessibilité.
- Le ministère continue de promouvoir les lignes directrices sur les formats accessibles et les meilleures pratiques relatives à la création de documents accessibles.
- Le cadre d'intégration de la gestion de projets du ministère a créé des outils de gestion de projets dont l'accessibilité et la fonctionnalité ont été vérifiées à l'aide des vidéos *Mission Possible* et d'un lecteur d'écran, et en consultation avec le coordonnateur de l'information sur l'accessibilité du ministère.
- Plusieurs rapports rendus publics, comme le *Rapport annuel de l'inspecteur en chef de l'eau potable* et le *Rapport annuel du ministre sur l'eau potable*, sont conformes aux normes de la LAPHO.
- Le ministère a participé à une séance de formation sur la façon d'utiliser l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion de la FPO pour repérer les obstacles à l'accessibilité dans les lois et règlements.
- Le coordonnateur en matière de diversité du ministère a fait connaître et prôné l'utilisation et l'applicabilité de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion de la FPO en assistant à des Jours de la direction en vue de promouvoir l'utilisation et de démontrer la pertinence de cet outil.
- Le ministère a élargi le Programme de mentorat en matière de diversité lancé en octobre 2010 et a donné aux membres de la haute direction la possibilité de tirer les leçons des expériences et des difficultés vécues par les participants.
- Les formulaires de mise en candidature pour les prix Emerald 2010 du ministère comportaient une catégorie diversité et inclusion.

- Pour promouvoir l'accessibilité au sein du ministère, les activités de sensibilisation et d'information suivantes ont été menées :
 - information sur les initiatives d'accessibilité fournie au personnel par l'intermédiaire de divers groupes de travail;
 - mises à jour et présentations au Réseau des chefs de l'administration et des services opérationnels;
 - affichage des comptes rendus et des mises à jour sur l'intranet du ministère;
 - tenue de conférences-midi en vue de promouvoir l'accessibilité.
- La publication du plan d'accessibilité 2010-2011 du ministère a été annoncée à tout le personnel et le plan a été affiché sur le site Intranet du ministère en décembre 2010.
- Le ministère a continué de participer activement au Forum sur l'accessibilité de la FPO qui se réunit chaque mois pour soutenir les améliorations à la conformité et à l'accessibilité de la LPHO et de la LAPHO dans l'ensemble de la FPO.
- Le ministère a organisé des séances de sensibilisation à la diversité et à l'inclusion en vue de promouvoir l'outil d'évaluation en matière d'inclusion. À ce jour, les objectifs de participation suivants ont été atteints :
 - Haute direction – 100 %
 - Direction – 100 %
 - Gestionnaires et personnel – 25 %, le but étant d'atteindre 100 % d'ici la fin de l'exercice 2011-2012.

Deuxième section : Mesures prévues pour 2011-2012 et par la suite

Cette année, le plan d'accessibilité du ministère de l'Environnement met l'accent sur cinq domaines. Les initiatives mises en œuvre favoriseront la conformité aux normes d'accessibilité pour les services à la clientèle en place. Elles permettront aussi d'améliorer l'accessibilité dans d'autres domaines :

- Services à la clientèle
- Information & Communications
- Emploi
- Milieu bâti
- Approvisionnement
- Autres

Services à la clientèle

Le ministère de l'Environnement s'est engagé à fournir des biens et des services accessibles aux personnes handicapées. Celles-ci reçoivent donc des biens et des services en temps opportun et selon les mêmes normes de qualité que pour quiconque.

Engagement :

Le MEO a adopté la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle (politique ASC) et la Directive sur l'accessibilité.

Mesures prévues :

Afin de se conformer en permanence aux exigences liées aux normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, le ministère compte :

- continuer à promouvoir la politique ASC dans ses activités de formation et de sensibilisation;
- passer en revue les processus de rétroaction en place et intégrer des mécanismes de suivi et de réponse plus efficaces pour les commentaires portant sur l'accessibilité;
- étudier les commentaires portant sur l'accessibilité qui parviennent au ministère par toutes les voies possibles (p. ex. : formulaires de rétroaction en ligne, correspondance, évaluations de réunions, etc.) pour les évaluer et apporter la réponse appropriée;
- rappeler les protocoles d'avis de perturbation des services d'un immeuble aux responsables des locaux du ministère;
- recommander et organiser la formation à l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion de la FPO en vue de l'élaboration de nouvelles politiques, lois, règlements, manuels, etc.;
- rappeler aux intervenants du ministère, y compris aux organismes du secteur public non désignés, la politique ASC et les exigences des normes d'accessibilité pour les services à la clientèle en matière de formation.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Engagement :

Le ministère veillera à se conformer en permanence aux exigences des normes d'accessibilité pour les services à la clientèle en matière de formation et fournira une formation plus poussée au personnel qui est en relation avec le public ainsi qu'à l'ensemble du personnel interne du ministère (p. ex. : Centre d'information destiné au public, Services juridiques).

Mesures prévues :

Continuer d'effectuer un suivi et de rendre compte de la conformité en matière de formation deux fois par an, au printemps et à l'automne.

Tenir des dossiers sur la formation obligatoire du personnel, y compris les cours d'apprentissage en ligne *May I Help You? Welcoming Customers with Disabilities* et *May I Help You? Supplementary: Ten Things You Need to Know About Accessible Customer Service*, ainsi que toute nouvelle formation obligatoire qui serait élaborée.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Engagement :

Nous informerons les intervenants du ministère, y compris les organismes du secteur public non désignés, des exigences des normes d'accessibilité intégrées, et nous leur fournirons des conseils et des renseignements sur la façon de se conformer à ces normes.

Mesures prévues :

En collaboration avec le Bureau de la diversité et la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, assurer la communication cohérente et coordonnée des exigences en matière de conformité aux NAI en janvier 2012 à tous les intervenants du ministère.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – janvier 2012

Engagement :

Nous prônerons la sensibilisation à la technologie ATS et au service de relais Bell dans l'ensemble du ministère.

Mesures prévues :

Organiser des séances de formation du personnel des bureaux qui reçoivent fréquemment des appels du public sur la façon de se servir du service ATS et du service de relais Bell.

Promouvoir le cours d'apprentissage en ligne *Mission Possible* intitulé *It's Your Call: Using a TTY and the Bell Relay System to Communicate with Someone who is Deaf, Deafened or Hard of Hearing*.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Engagement :

Encourager le personnel à tenir compte de l'accessibilité dans la planification des réunions et des activités.

Mesures prévues :

Utiliser le calendrier de l'intranet du MEO pour recenser les prochaines réunions et activités et faire un suivi auprès des organisateurs des rencontres afin de leur fournir des conseils sur l'organisation de rencontres accessibles et sur les ressources disponibles.

Encourager les organisateurs à solliciter des commentaires sur l'accessibilité de leurs réunions.

- Souligner l'importance de tenir des réunions accessibles dans nos activités d'information et de sensibilisation.
- Utiliser les éléments d'identité visuelle pour la présentation des affiches, de la signalisation et des brochures dans toutes les salles de réunion.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Information et communications

Le ministère de l'Environnement s'est engagé à rendre l'information et les communications du gouvernement accessibles pour les personnes handicapées. L'information que nous fournissons et les façons dont nous communiquons sont essentielles à la prestation de nos programmes et services au public.

Engagement :

Fournir des renseignements et une formation sur l'importance de préparer des documents accessibles et sur les meilleures pratiques en matière de création de documents accessibles.

Mesures prévues :

Encourager le personnel à suivre la formation de la série *Mission Possible* élaborée par le Bureau de la diversité, notamment les vidéos suivantes :

- *A Word About Word: making Word Documents Accessible*, sur la création de documents accessibles en format MS Word;
- *Turning the Page: Making PDF Documents Accessible*, sur la création de documents accessibles en format PDF;
- *Connecting the Dots: How to Prepare Documents for Braille Transcription*, sur la préparation de documents à transcrire en braille.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Engagement :

S'assurer que le site Web du ministère est conforme à la norme informatique (NIT-GO 23) du gouvernement de l'Ontario, qui inclut les exigences d'accessibilité.

Mesures prévues :

L'accessibilité continuera d'être prise en compte dans toutes les caractéristiques du site Web du ministère, y compris :

- la façon dont l'information est agencée, récupérée et transmise;
- ajout d'une bibliothèque de ressources numériques pour héberger les publications du MEO et conversion des publications existantes en format html;
- utilisation des médias sociaux pour permettre aux usagers d'échanger des renseignements sur le ministère et d'obtenir des renseignements à jour sur leurs appareils mobiles.

La nouvelle infrastructure Internet accueillera également des initiatives de consolidation de sites Web et facilitera l'intégration d'applications Web aux modèles du Programme de conception Web de la FPO.

Nous travaillerons avec le personnel du Programme en vue de respecter les exigences de conformité de la nouvelle norme Web du gouvernement de l'Ontario.

Nous continuerons de tester l'accessibilité des sites Web du ministère au fur et à mesure de leur mise en place ou de leur modification.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Engagement :

Nous tiendrons compte de l'accessibilité dans la nouvelle conception de l'intranet du ministère.

Mesures prévues :

L'infrastructure Intranet du MEO repose sur le Programme de conception Web de la FPO qui incorpore des caractéristiques d'accessibilité. Les modèles du Programme seront adaptés de façon à répondre aux nouvelles propositions de normes liées à la LAPHO.

Nous continuerons de faire connaître les exigences d'accessibilité du Web au personnel et de tester l'accessibilité des ressources avant leur lancement.

Nous continuerons de participer activement aux groupes de travail qui lancent des sites Web nouveaux ou remaniés de manière à permettre au ministère de s'assurer que les sites respectent les exigences d'accessibilité.

Nous proposerons des améliorations à l'intranet du ministère d'après les commentaires du personnel, y compris les commentaires sur l'accessibilité.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Engagement :

Nous continuerons d'intégrer les nouvelles exigences en matière d'accessibilité pour nous assurer que le Registre environnemental du ministère est accessible.

Mesures prévues :

Le personnel du Bureau de la Charte des droits environnementaux participera activement au Groupe de travail sur l'accessibilité du ministère pour s'assurer que le Registre environnemental demeure continuellement conforme aux nouvelles normes élaborées en application de la LAPHO.

Nous nous concerterons avec l'Unité des nouveaux médias de la Direction des communications et les bureaux ministériels afin de comprendre les exigences de conformité à la nouvelle norme Web du gouvernement de l'Ontario et de s'y préparer.

Nous veillerons à ce que les modifications apportées au Registre environnemental et les avis affichés sur le site Web respectent les normes d'accessibilité.

Nous continuerons d'informer le personnel des exigences en matière d'accessibilité Web.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Emploi

Le ministère de l'Environnement s'est engagé à adopter des pratiques d'emploi équitables et accessibles qui permettent d'attirer et de maintenir en poste les personnes handicapées talentueuses.

Engagement :

En collaboration avec nos partenaires de RHOntario, nous veillerons à supprimer les obstacles au recrutement et nous nous conformerons à toutes les politiques générales à ce sujet.

Mesures prévues :

Informar tous les gestionnaires de l'existence du nouveau *Managers' Guide to Removing Barriers from the Recruitment Selection Process* et de la liste de contrôle de deux pages sur les meilleures pratiques d'entrevue et la sélection sans obstacle (*Barrier-Free Interview and Selection Best Practice Checklist*) qui ont été élaborés dans le cadre de la stratégie de recrutement sans obstacle de la FPO.

Faire connaître d'autres outils pouvant appuyer un processus de recrutement et d'évaluation sans obstacle (p. ex. : astuces pour éviter les préjugés lors de la présélection et éliminer les obstacles des méthodes d'évaluation).

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Engagement :

Nous continuerons de rappeler aux gestionnaires et au personnel les programmes de formation et les ressources sur l'accessibilité en matière d'emploi dans le cadre des activités de formation et de sensibilisation déjà en place.

Mesures prévues :

Informers les gestionnaires et le personnel des ressources suivantes :

- nouveaux cours électroniques (en anglais seulement) intitulés *Inclusive Leadership: Leading Diversity* (Leadership inclusif – valorisation de la diversité); *Human Rights 101* (rudiments des droits de la personne); *The Ontarians with Disabilities Act – Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities* (LPHO – Maximiser la contribution des employés handicapés); *Differences Matter: Diversity Foundations* (Tenir compte des différences – Fondements de la diversité);
- nouvelles ressources sur l'ergonomie mises à disposition sur l'intranet Wellness de la FPO en vue de réduire le nombre de blessures découlant de dangers ergonomiques au travail.

Informers les gestionnaires de l'existence de la nouvelle ressource du ministère des Services sociaux et communautaires : *Manager's Toolkit: Providing Accommodation to Ministry Employees with Disabilities*.

Analyser les conclusions du sondage du Réseau de la FPO pour les personnes handicapées 2010 en vue de recenser les domaines d'améliorations possibles en matière d'accessibilité en emploi.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Engagement :

Passer en revue les procédures et les plans d'intervention en cas d'urgence pour en vérifier la conformité aux nouvelles exigences des NAI.

Mesures prévues :

Nous vérifierons la directive et les lignes directrices de planification de l'évacuation en cas d'urgence de la FPO pour nous assurer que des dispositions sont prises pour aider les personnes handicapées sur notre lieu de travail.

Préparer un document pour l'intranet du MEO afin d'informer le personnel de l'importance des procédures d'évacuation d'urgence et des dispositions à prendre pour les personnes handicapées.

Collaborer avec le Bureau de gestion des situations d'urgence et les bureaux responsables de la continuité des opérations en prévision des nouvelles exigences liées aux NAI, et s'assurer que l'information sur les situations d'urgence et la sécurité publique est disponible sur demande en format accessible ou sur support de substitution.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Engagement :

Le ministère informera le public, sur demande, des mesures d'adaptation disponibles en matière d'emploi.

Mesures prévues :

Nous fournirons les mesures d'adaptation demandées à tous les candidats durant tout le processus de recrutement.

Nous veillerons à ce que nos annonces d'emploi soient accessibles.

Calendrier : novembre 2011 – novembre 2012

Milieu bâti

Le ministère de l'Environnement s'est engagé à faire en sorte qu'il soit plus facile d'entrer dans nos immeubles, d'en sortir et de circuler autour de ceux-ci.

Engagement :

Nous continuerons de nous assurer que les normes d'aménagement sans obstacle sont respectées lorsque le ministère rénove ou acquiert des locaux.

Mesures prévues :

Nous utiliserons les normes de conception sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario et le guide sur l'accessibilité lors de la conception de tout projet de nouveaux locaux ou de rénovations.

Nous communiquerons au Bureau de gestion des installations la vidéo du Bureau de la diversité : *Considerations for Creating Quiet Rooms at OPS Workplaces* ainsi que le guide en vue du futur aménagement de salles de réflexion dans l'ensemble du ministère.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Approvisionnement

Le ministère de l'Environnement s'est engagé à tenir compte de l'accessibilité dans ses processus d'approvisionnement. Nous demandons aux fournisseurs potentiels de nous fournir des renseignements sur les options accessibles qu'ils offrent. L'accessibilité fait partie de nos critères d'évaluation.

Engagement :

Lors de l'obtention de biens et de services, le ministère sollicitera des options d'accessibilité, et l'accessibilité sera incluse dans les critères d'évaluation.

Mesures prévues :

Fournir à tout le personnel la nouvelle directive en matière d'approvisionnement qui tient compte des nouvelles exigences des NAI, ainsi que les nouvelles lignes directrices et la Foire aux questions de la Gestion de la chaîne d'approvisionnement dès que ces documents seront disponibles.

Promouvoir l'utilisation du module Approvisionnement du nouvel Outil d'évaluation en matière d'inclusion lors de l'élaboration des documents visant l'approvisionnement en biens et en services.

Fournir en permanence des conseils au personnel sur la façon de prendre l'accessibilité en compte dans les activités d'approvisionnement.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Autres

Secteur d'intérêt : Général

Engagement :

Nous renouvellerons notre stratégie d'information et de sensibilisation auprès du personnel sur les prescriptions de la LPHO et de la LAPHO, ainsi que sur les nouvelles obligations prévues dans le cadre des règlements pris en application de la LAPHO qui sont actuellement en cours de rédaction.

Mesures prévues :

Nous réviserons notre site intranet consacré à la LPHO et à la LAPHO afin de mettre l'accent sur la LPHO, ses normes et ses exigences de conformité, et nous afficherons les nouvelles ressources à mesure qu'elles seront disponibles.

Nous continuerons d'inviter les membres du personnel à nous présenter leurs questions ou rétroactions au sujet de l'accessibilité par le biais de notre site intranet consacré à la LPHO et à la LAPHO.

Nous ferons des présentations à tous les comités de directeurs et d'adjoints de directeurs de divisions pour les informer du projet de règlement intégré sur l'accessibilité, ainsi que de la version

finale de la proposition de norme d'accessibilité au milieu bâti, et pour obtenir leurs commentaires sur les plans d'action du ministère en matière de conformité. Les présentations comprendront des renseignements sur les exigences en matière de services accessibles à la clientèle et sur les prescriptions de la LPHO.

Nous utiliserons les différents canaux de communication en place pour nos activités d'information et de sensibilisation, notamment pour :

- fournir des mises à jour au groupe de travail ministériel sur l'accessibilité et au groupe de travail sur l'amélioration des services;
- fournir des mises à jour et des présentations au Réseau des chefs de l'administration et des services opérationnels;
- afficher des comptes rendus sur l'intranet du ministère;
- se servir du calendrier ministériel en ligne pour informer le personnel des activités relatives à l'accessibilité;
- ajouter de nouvelles ressources sur l'intranet du ministère portant sur l'accessibilité;
- organiser des conférences-midi et étudier la technologie WebEx pour inclure la participation de l'ensemble du personnel du ministère.

Nous diffuserons le plan annuel d'accessibilité du ministère à tout le personnel et nous l'afficherons sur l'intranet.

Nous inciterons les bureaux à ajouter une composante de formation sur l'accessibilité aux activités de leurs divisions et de leurs directions.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Secteur d'intérêt : Autres

Engagement :

Nous continuerons de travailler avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et le Bureau de la diversité de la FPO pour s'assurer que le ministère respecte la LPHO et la LAPHO et pour réaliser des améliorations en matière d'accessibilité.

Mesures prévues :

Jouer un rôle actif dans le Forum sur l'accessibilité dans la FPO.

Collaborer avec le Bureau de la diversité et d'autres ministères à des initiatives relatives à l'accessibilité.

Participer au Groupe de travail de la communauté de praticiens pour la diversité.

Prévoir des rencontres régulières avec le groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du ministère.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – novembre 2012

Le ministère élaborera et mettra en œuvre une stratégie de communications visant à encourager le personnel du ministère à suivre le cours d'apprentissage en ligne sur l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO et à utiliser cet outil dans les divers aspects de son travail.

- Le ministère informera les gestionnaires et le personnel des nouveaux cours de formation en ligne suivants :
 - *Differences Matter: Diversity Foundations*
 - *Inclusive Leadership: Leading Diversity*
 - Le coordonnateur de l'information sur l'accessibilité du ministère prévoit de faire des présentations sur « l'inclusion et la diversité au MEO » à tous les comités de directeurs de divisions (6), ainsi qu'à toutes les directions intéressées, à compter de février-mars 2012. Ces séances font la promotion des cours *Differences Matter* et *Inclusive Leadership*.

Troisième section : Examen des lois, des règlements et des politiques

Dans le cadre de l'engagement que nous avons pris d'améliorer l'accessibilité des personnes

handicapées, le ministère de l'Environnement continuera à passer en revue les initiatives gouvernementales, notamment les mesures législatives et les politiques, afin de repérer et de supprimer les obstacles.

Lois, règlements et politiques qui ont été passés en revue en 2010 2011

Lois et règlements

Le ministère de l'Environnement s'est engagé à passer en revue ses lois et règlements en vue de déceler tout obstacle potentiel à l'accessibilité.

En avril 2011, le ministère de l'Environnement a participé à une formation destinée à des équipes multidisciplinaires de tous les ministères sur la façon d'utiliser l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour repérer les obstacles à l'accessibilité dans les lois et règlements. Le Bureau de la diversité de la FPO et le ministère du Procureur général travaillent de concert en vue de favoriser une approche coordonnée de l'examen des lois et règlements dans l'ensemble du gouvernement.

Lois, règlements et politiques qui seront passés en revue en 2011 2012

Lois et règlements

Engagement :

Le ministère continuera de tenir compte de l'accessibilité dans l'élaboration de ses lois et règlements et de suggérer des stratégies pour l'élimination des obstacles recensés.

Mesures prévues :

La Direction des services juridiques du ministère continuera d'inclure l'accessibilité dans ses activités de sensibilisation et d'encourager le personnel à assister à des activités sur l'accessibilité (p. ex. Exposition sur l'accessibilité).

Nous inviterons le Bureau de la diversité à diriger une séance de formation du personnel de services juridiques et de nos directions de l'élaboration des politiques sur l'utilisation du nouvel Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO. Ce nouvel outil aidera le personnel à mieux cerner les obstacles à l'accessibilité lors de l'élaboration de nouvelles lois, règlements et politiques.

Calendrier de mise en oeuvre : novembre 2011 – octobre 2012

Outil d'évaluation en matière d'inclusion

En 2011, la fonction publique de l'Ontario a mis en œuvre l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion. Il s'agit d'un outil innovateur pour les questions de diversité et d'accessibilité. À l'aide de cet outil, les ministères peuvent repérer et supprimer les obstacles potentiels, notamment pour les personnes handicapées, dans des mesures législatives, des politiques, des programmes, des pratiques ou des services en place ou envisagés.

En 2010-2011, le ministère de l'Environnement :

A veillé à ce qu'une équipe multidisciplinaire participe à la journée de formation sur l'utilisation du nouvel Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour passer en revue les lois et règlements en vue de recenser les obstacles aux personnes handicapées.

A passé en revue une loi à l'aide de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion.

À l'avenir, notre ministère...

- Continuera d'utiliser l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion lors de l'examen de politiques, de programmes ou de services.
- Incitera les membres du personnel à inclure dans leur plan d'apprentissage annuel le cours d'apprentissage en ligne sur l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion disponible auprès du Centre du leadership et de l'apprentissage.
- Encouragera le personnel à utiliser l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion lors de l'élaboration ou de l'examen de politiques, de programmes ou de services.
- Le Bureau de la diversité de la FPO et le ministère du Procureur général travaillent de concert en vue de favoriser une approche coordonnée de l'examen des lois et règlements dans l'ensemble du gouvernement.

- Le ministère continuera de tenir compte de l'accessibilité dans l'élaboration de ses lois et règlements. Au cours de l'année dernière, le ministère n'a recensé aucun problème lié à l'élaboration et à l'examen des lois et des règlements.

Lexique de termes et de sigles

Politique ASC – politique d'accessibilité pour les services à la clientèle

LAPHO – *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*

NAI – normes d'accessibilité intégrées

MEO – ministère de l'Environnement

FPO – fonction publique de l'Ontario

LPHO – *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*

ATS – téléscripteur

Renseignements

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère de l'Environnement.

Téléphone : 416 314-4275

Renseignements généraux : 416 325-4000

Numéro ATS : 1 800 515-2759 ou 416 326-9236

Numéro 1 800 : 1 800 565-4923

Courriel : picemail.moe@ontario.ca

Site Web du ministère : <http://www.ene.gov.on.ca/>

Rendez-vous au portail **Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires**. Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible pour tous.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications ServiceOntario

Téléphone : 1-800-668-9938 

ATS : 1-800-268-7095 

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN (#1708-2668)

This document is available in English.

Fichiers connexes :

- [Ministère de l'Environnement plan d'accessibilité 2011-2012 \(HTML\)](#)